



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-682

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /

75-2023-12-01-00009 - Arrêté portant délégation de signature du Directeur
Économique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine (4 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-12-01-00009

Arrêté portant délégation de signature du
Directeur Économique, Financier, de
l'Investissement et du Patrimoine

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DU DIRECTEUR ECONOMIQUE, FINANCIER, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

Le Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté n°75-2023-11-28-00002 du 29 novembre 2023, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu l'arrêté n°75-2022-07-08-00005 du 8 Juillet 2022 modifié portant délégation de signature du Directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté CNG en date du 30 juin 2022, portant détachement de Monsieur Camille DUMAS sur l'emploi de Directeur de la DEFIP,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Monsieur Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés - hors marchés centraux - et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS et de Monsieur Michaël COHEN, délégation est donnée à Madame Karine ISTIN et Monsieur Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Blandine SCHAFF, Adjointe au Directeur déléguée à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la DPDA, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Corinne RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, délégation est donnée à :

- Monsieur Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage - programmation et conduite d'opérations,

- Monsieur Charles MORVAN, Chef du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Monsieur Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,
- Monsieur Axel DJIAN, Chef du Service Patrimoine et Valorisation Foncière,
- Madame Alexandra PERANZI, Chef du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Madame Anne-Sophie PERFETTA, Cheffe du Service Financement et Trésorerie.

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric DUMESGES, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle NORAZ, Monsieur Grégoire RIGAL et Monsieur Laurent GIRAUD, Adjoints au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie PERFETTA délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine ALLEN, Adjointe à la Cheffe du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alexandra PERANZI, délégation de signature est donnée à :

Madame Marine SARTRE, Adjointe à la Cheffe du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers à l'effet de signer, les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Monsieur Fabrice LANGUMIER, Adjoint à la Directrice de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Monsieur Lyonel VERLEY, Adjoint à la Directrice de Département, Chef de la Cellule Certification des comptes et contrôle interne,
- Monsieur Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice LANGUMIER, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie JOASSARD, Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, délégation est donnée à :

- Monsieur David BETHOUX, Adjoint au Directeur du Département,
- Monsieur David PONSOLLE, Adjoint au Directeur du Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corine RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Monsieur Didier SAVARD à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions

ARTICLE 8

Le précédent arrêté en date du 11 Mai 2023 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

01 DEC. 2023

Camille DUMAS
Directeur
Direction Economique, des Finances,
de l'investissement et du Patrimoine
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
55, Boulevard Diderot
CS 22305
75610 Paris Cedex 12